ESPACE NATUREL RÉGIONAL DE LA BUTTE PINSON

BILAN 2025

îledeFrance nature

SOMMAIRE

1 Chiffres clés d'Île-de-France Nature

2 Présentation du périmètre régional d'intervention foncière

3 Études et aménagements réalisés

4 Gestion, entretien et surveillance

5 Communication

îledeFrance nature

ÎLE-DE-FRANCE NATURE

Depuis un demi-siècle, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine.

En déployant à l'échelle locale les stratégies environnementales de la Région, l'Agence:



Accompagnement des collectivités

à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature.



Préserve, aménage et ouvre au public

les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.



Crée des continuités vertes

reliant les centres urbains aux grands espaces naturels régionaux



Soutient l'agriculture francilienne

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

1 CHIFFRES CLÉS

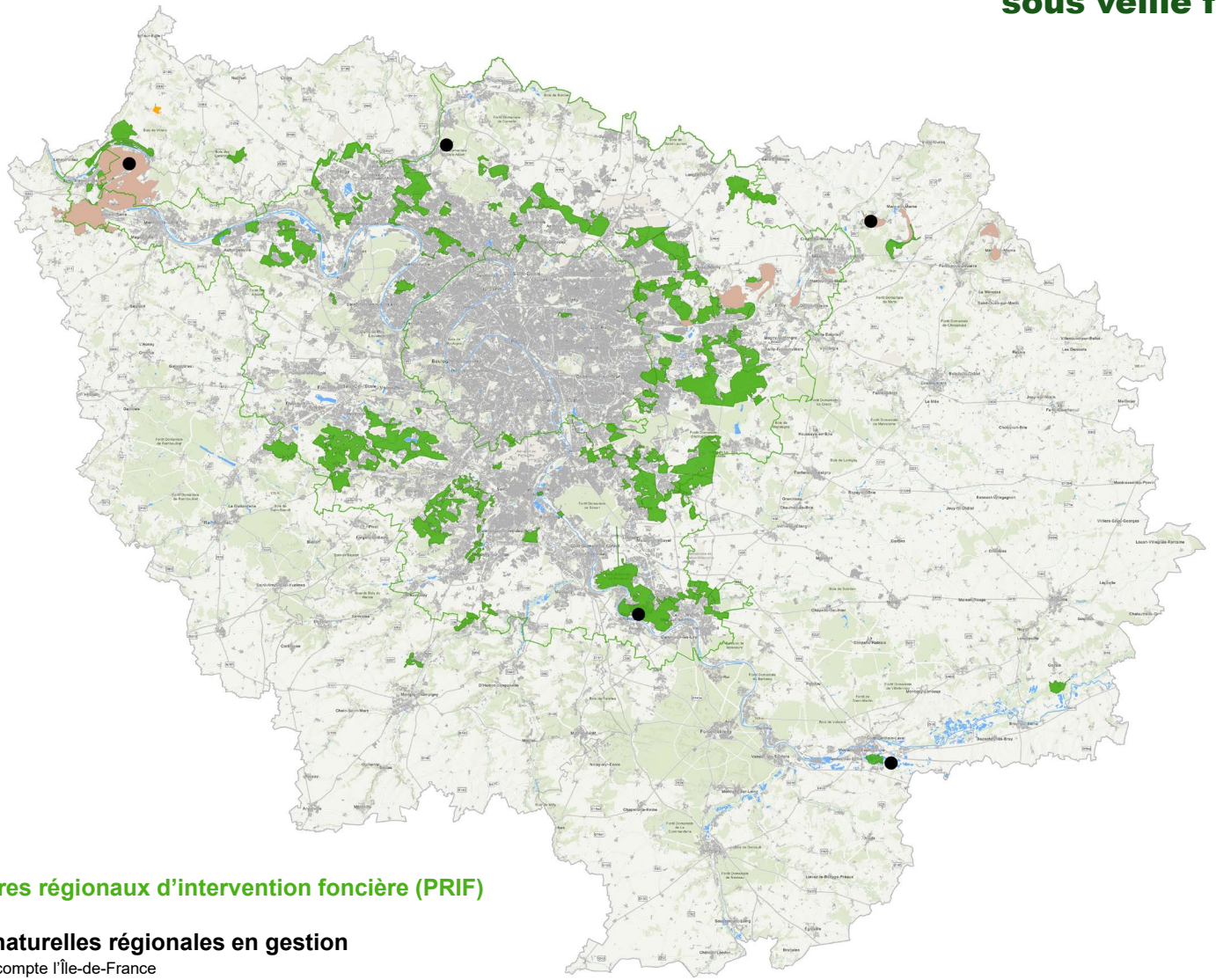


île de France nature

1

LES PÉRIMÈTRES RÉGIONAUX

46 500 ha
sous veille foncière



58 Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF)

5 Réserves naturelles régionales en gestion
sur les 13 que compte l'Île-de-France

3 sites Natura 2000 en animation

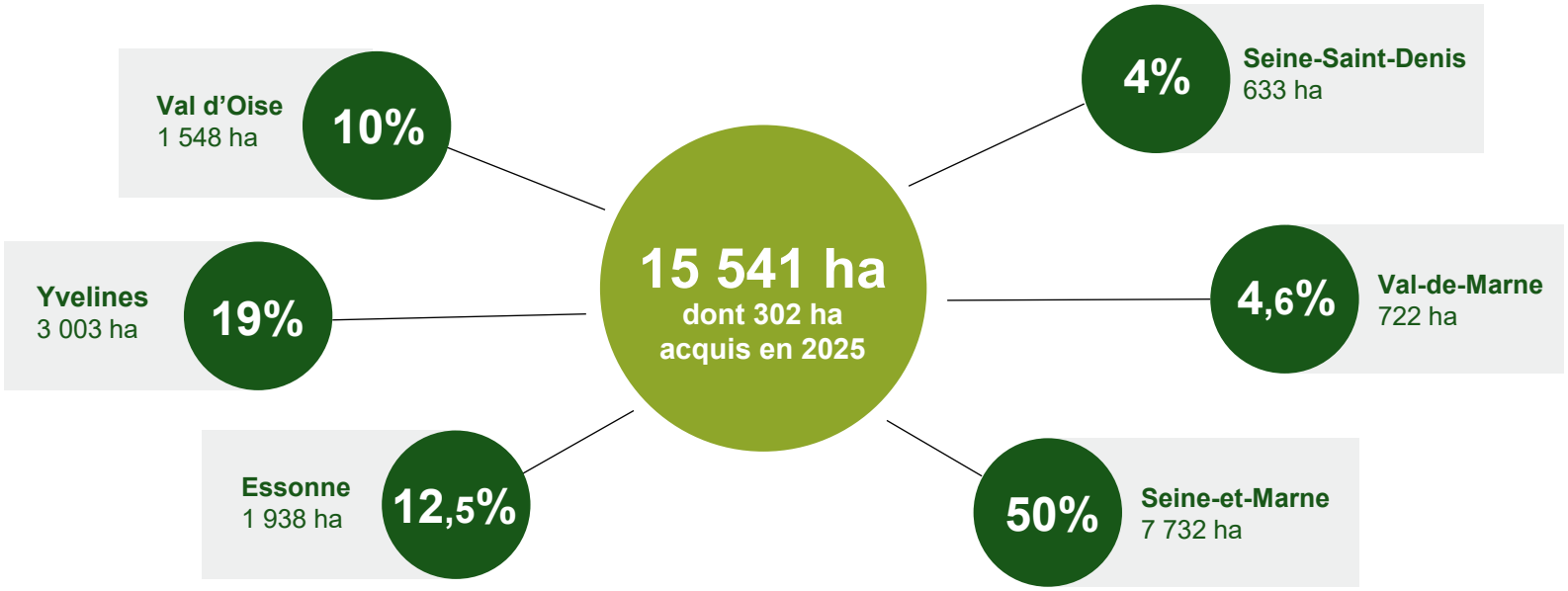
Domaine régional de Villarceaux,
(espaces extérieurs gérés par Île-de-France Nature)

Sources : Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordonnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), ©OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

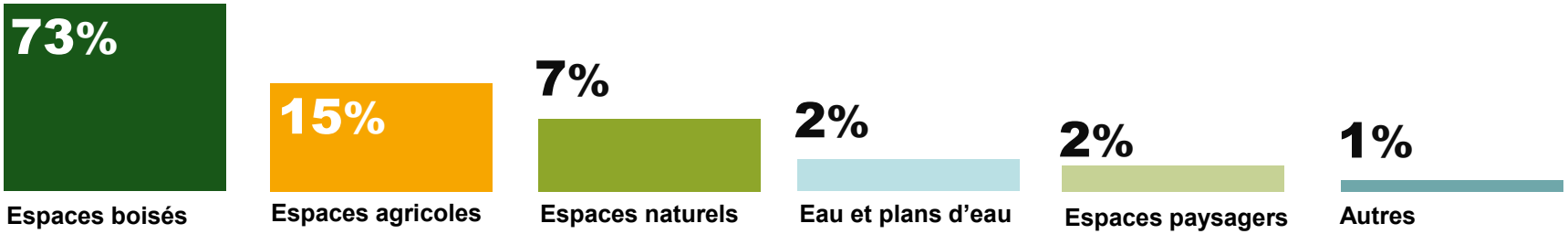
1

LES CHIFFRES CLÉS (DONNÉES AU 31.12.2025)

Patrimoine régional géré par Île-de-France Nature **par département**



Patrimoine régional géré par Île-de-France Nature **par nature de terrain**



FORÊTS

41

forêts régionales représentant **11 318 ha**
dont **9 577 ha** dotés de documents de gestion forestière

20

forêts régionales certifiées **FSC®**
soit près de **8 971 ha**

100 %

des forêts régionales soumises au régime forestier certifiées **PEFC ™**

22 938 m³

de bois issus des forêts régionales pour alimenter la filière

AGRICULTURE

150

agriculteurs locataires
dont 4 nouveaux en 2025
Centres équestres compris, hors apiculteurs

2 350 ha

de terres agricoles
dont 61 hectares acquis en 2025

29 %

de la surface cultivée en agriculture biologique

2,3 M €

versés au fonds de portage lancé par la Région Île-de-France pour faciliter l'accès au foncier hors propriétés régionales

N° de licences : FSC-C104680 ; PEFC 10-21-14/119

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2025

INVESTISSEMENT

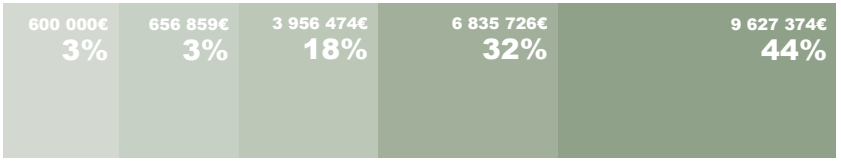
Recettes | Dépenses

22,8 M€



- Dotation d'investissement de la Région d'Île-de-France
- Cessions et autres
- Autres subventions d'investissement

21,7 M€



- Aménagements
- Subventions versées
- Acquisitions foncières et portages foncier
- Équipements de l'agence
- Coulée verte la Végétale

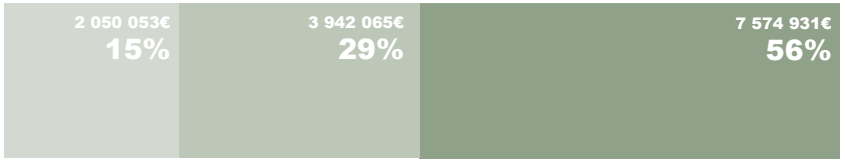
FONCTIONNEMENT

13,5 M€



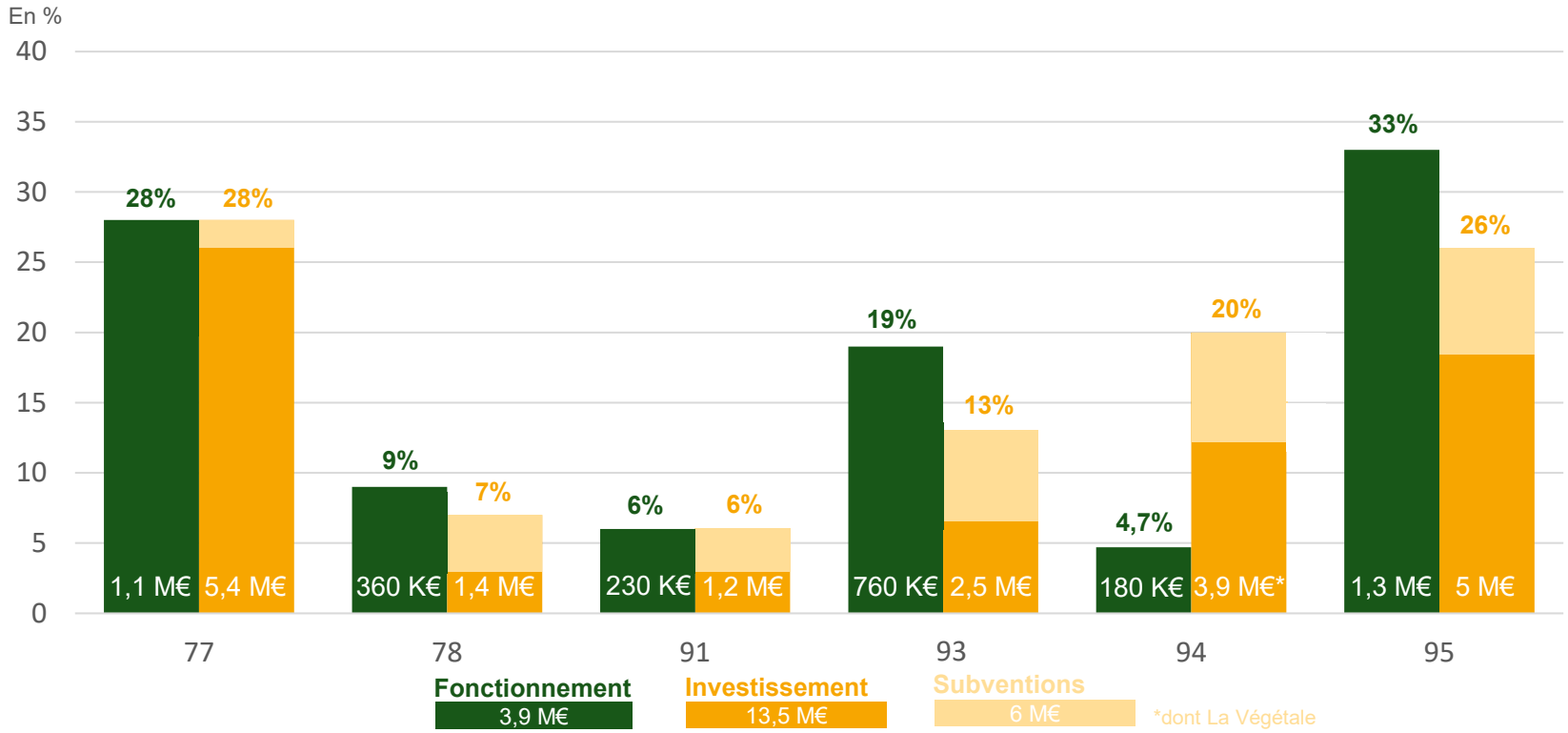
- Dotation de fonctionnement de la Région Île-de-France
- Contribution des collectivités à l'entretien des sites
- Produits du domaine
- Autres

13,6 M€



- Dépenses de personnel
- Entretien et gardiennage des espaces naturels
- Charges courantes de fonctionnement

1 DÉPENSES D'ÎLE-DE-FRANCE NATURE PAR DÉPARTEMENT



Les subventions recouvrent :

Le Plan vert régional	Un dispositif porté par Île-de-France Nature pour accompagner techniquement et financièrement les collectivités dans leurs projets de création, agrandissement ou amélioration d'espaces verts.
Le retour de la Nature en ville	L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Retour de la Nature en ville » a permis de soutenir financièrement les études portées par les collectivités en vue de renaturer certains de leurs espaces.
L'amélioration de l'accueil du public en forêts domaniales	Île-de-France Nature soutient financièrement l'Office national des Forêts (ONF) afin de proposer un meilleur accueil du public dans plusieurs forêts domaniales périurbaines.

2 PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE RÉGIONAL D'INTERVENTION FONCIÈRE



île de France nature

2

PRÉSENTATION

PRIF crée en :	**1985**
Superficie totale du PRIF :	**122 ha**
Total acquis :	**101,5 ha**



PRÉSENTATION

Cette butte calcaire qui surplombe le Bassin parisien est la première au Nord de Paris après Montmartre. Elle s'étend sur les départements du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis. Encadrée à l'Ouest par les Buttes du Parisis, elle domine la forêt de Montmorency au Nord et le parc de la Courneuve à l'Est. Depuis le Moyen Âge, les carrières de gypse, matière première du plâtre, sont une activité économique importante sur le site. À partir de leur fermeture dans les années 1950, les carrières de la Butte Pinson sont progressivement remblayées.

Maillon important de la ceinture verte régionale, la Butte Pinson est un témoin de l'histoire de la campagne parisienne. Elle était autrefois plantée de vignes, de vergers et de cultures maraîchères, dont plusieurs subsistent encore sur le site. Cette activité agricole importante s'explique par la proximité de débouchés commerciaux comme Paris et Pontoise, la présence d'importants axes de communication telle la Chaussée Jules César. Au Nord du territoire, d'anciens vergers en friche s'organisent autour de la Redoute, fort militaire construit en 1870 pour protéger les abords de Paris. La Butte est parcourue par un réseau de chemins et est traversée par un sentier de grande randonnée, le GR10.

Depuis 2012, un "Ruban vert" relie le parc de Villetaneuse et la rue de Pierrefitte, à Montmagny. Il permet de dégager des points de vue sur le site et de le parcourir agréablement en traversant différentes ambiances naturelles. L'aménagement de la transversale côté Montmagny a permis de découvrir une partie du ru d'Harra, et le secteur du Bois Moreau a été aménagé.
Le parc Sud et les bas Jardins à Villetaneuse ont également fait l'objet de projets d'aménagement ambitieux, dont la dernière tranche a été livrée en 2025.

Cadre réglementaire et administratif :

- Zone de Préemption **ENS**

Conventions de participation financière :

- Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (2024-2026)
- Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (2025)
- Conseil départemental du Val d'Oise (2021-2026)

PRÉSENTATION

Sur les abords de **la Redoute comme du Champ à loup,** la déprise des activités agricoles a cependant laissé place à des occupations anciennes de gens du voyage, qui se sont traduites par l'installation progressive de décharges de matériaux et autres activités occasionnant une dégradation forte du site.

Ce secteur fait donc l'objet d'un travail de reconquête partenarial important, préalable à l'aménagement de la dernière phase du projet au nord, qui permettra de parfaire le travail de revalorisation des qualités paysagères et naturelles du site et la réappropriation par les habitants et riverains.

Une étape importante a été franchie en 2025, avec la livraison de la dernière aire d'habitat adapté et la libération de la quasi-totalité du site de ses occupants sans titre.

La phase de démolition des bâtis et de traitement des déchets présents sur le site a pu s'engager, dans la perspective de la renaturation du réaménagement du secteur en vue de sa réouverture au public à horizon 2030/31.

2 PRÉSENTATION

Périmètre d'intervention - Butte Pinson





Superficie de PRIF par commune

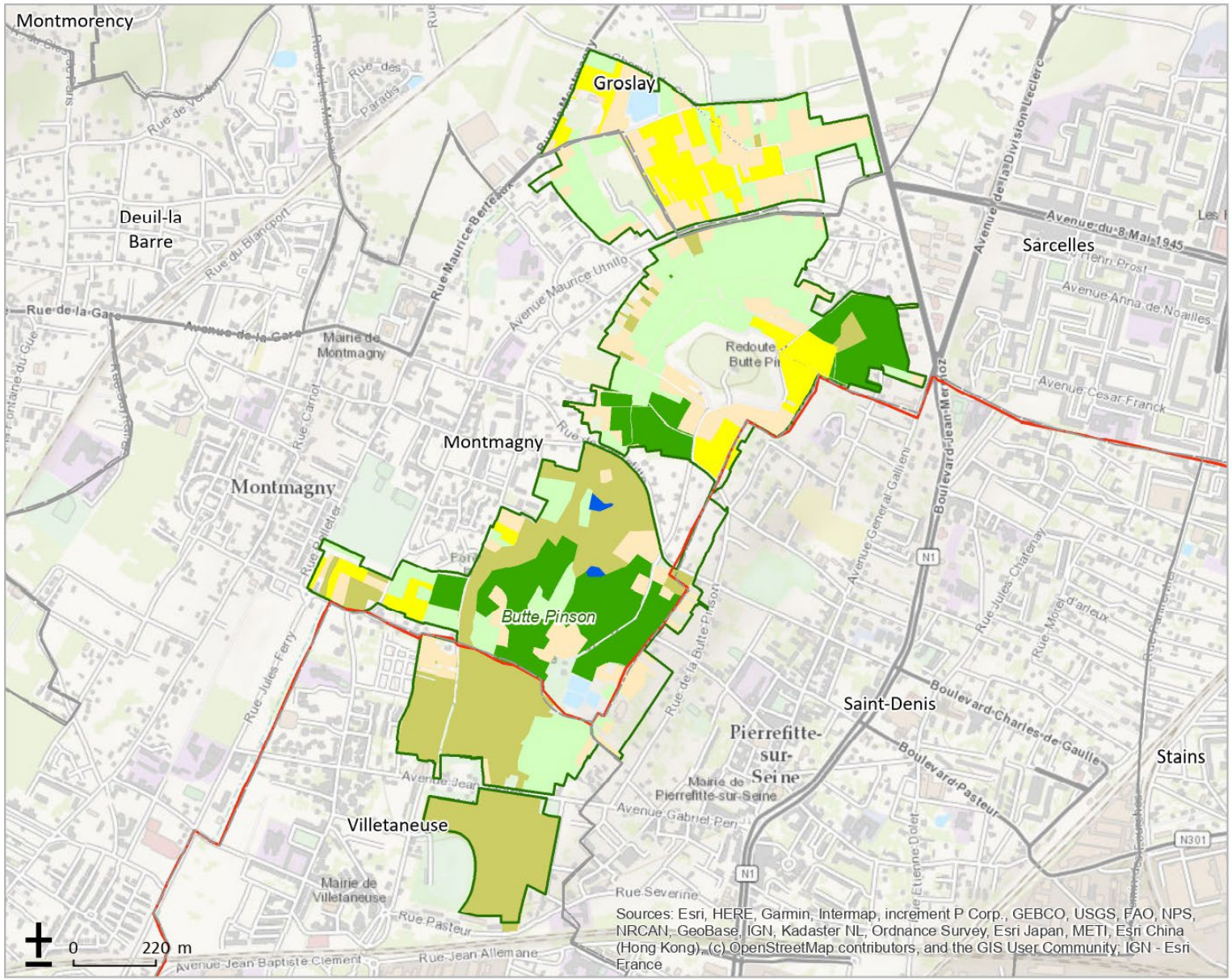
Groslay : 20.32 ha
Montmagny : 74.94 ha
Saint-Denis : 5.2 ha
Villetaneuse : 21.65 ha

Superficie PRIF : 122 ha

PRIF
ZPENS déléguées à IDF Nature
Sentier de Promenade et de Randonnées ® PR
Sentier de Grande Randonnées de Pays GR ® P
Sentier de Grande Randonnées GR ®

Données : Île-de-France Nature au 31/12/2025 - Réalisation : Île-de-France Nature, Mars 2026

Périmètre d'intervention - Butte Pinson



îledeFrance nature

Limites départementales
Limites communales
PRIF

Nature des espaces acquis et/ou gérés au 31/12/2025

- autre : 20.67 ha
- espace agricole : 10.9 ha
- espace boisé : 17.18 ha
- espace naturel : 25.93 ha
- espace paysager : 26.58 ha
- plan d'eau / eau : 0.27 ha

Données : Île-de-France Nature au 31/12/ 2025 - Réalisation : Ile de France Nature, Mars 2026

PARTENARIATS

En 2025, Île-de-France Nature a étroitement collaboré avec de multiples partenaires sur l'espace naturel régional de la Butte Pinson en vue de poursuivre les aménagements au sud et la reconquête du site au Nord.

Au Sud, sur le secteur de Villetaneuse, des échanges réguliers avec la Ville et plaine Commune se sont tenus dans le cadre de la **réalisation des aménagements sur le secteur des Bas jardins, livré en octobre 2025.**

Sur la commune de Montmagny, plusieurs rendez-vous ont porté avec la ville et l'association sur le devenir de la **Ferme Espoir** et du site qu'elle occupe dans le secteur de la rue Suzanne Valadon.
Une convention a également été passée avec la ville de Montmagny en vue de **l'aménagement par la Ville d'un espace de jeux sur le secteur du Bois Moreau.**

Concernant le nord de la Butte Pinson encore non aménagé, **la procédure d'expulsion des occupants et de sécurisation du site** a été menée au nord du champ-à-loup sur les secteurs de la Redoute et du Champ-à-loup en mai et juin 2025, dans le cadre d'un partenariat étroit avec les collectivités et la préfecture. Ile-de-France Nature a participé à plusieurs comités de pilotage organisés par la préfecture pour mener à bien et tirer de bilan de cette opération.
Ile-de-France Nature a également participé au **bilan de l'opération de relogement** menée par la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) sur le champ à loup, dont les derniers logements ont été livrés début 2025.

Des échanges ont été initiés avec le Département du Val d'Oise, propriétaire de parcelles au nord du Champ à loup, pour articuler les projets sur le secteur compte tenu des annonces concernant la réinterrogation du projet de « Boulevard intercommunal du Parisis» sur ce périmètre.

Des échanges se sont également tenus avec **RTE** (Réseau de transport d'électricité) en vue d'appréhender les conditions de mise en œuvre du projet de création de lignes souterraines supplémentaires impactant les aménagements du ruban vert et de la transversale d'une part, et le secteur du champ à loup d'autre part.

Plus globalement, une présentation du **bilan des actions menées en 2024** et des perspectives a été réalisée lors du bureau communautaire la CAPV. Aussi, des échanges ont été initiés en vue d'étudier la possibilité de mettre en œuvre des compensations au projet de ferme photovoltaïque de Saint-Brice sous-Foret porté par la CAPV dans les Périmètres d'intervention foncière de la Région.

2

ACQUISITIONS

	TOTAL Acquisition en jouissance au 31/12/2025	Dont en 2025
GROSLAY	16 ha 88 a 56 ca	1 ha 70 a 82 ca
MONTMAGNY	61 ha 99 a 26 ca	2 ha 67 a 26 ca
TOTAL		**4 ha 38 a 08 ca**

Seules les communes qui ont été concernées sur l'année par l'acquisition de parcelles sont mentionnées